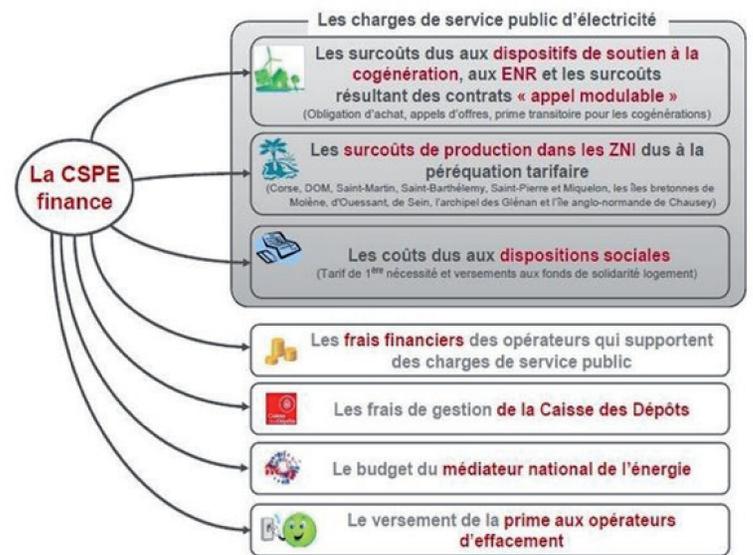


Vent debout contre les *idées reçues*

Que finance la CSPE ?

Appliquée depuis le 1er janvier 2004, la CSPE est une taxe payée par tous les consommateurs d'électricité. Elle est notamment destinée à compenser les surcoûts liés aux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et à l'obligation d'achat d'électricité. Mais elle vise aussi à compenser d'autres surcoûts liés au service public de l'électricité.

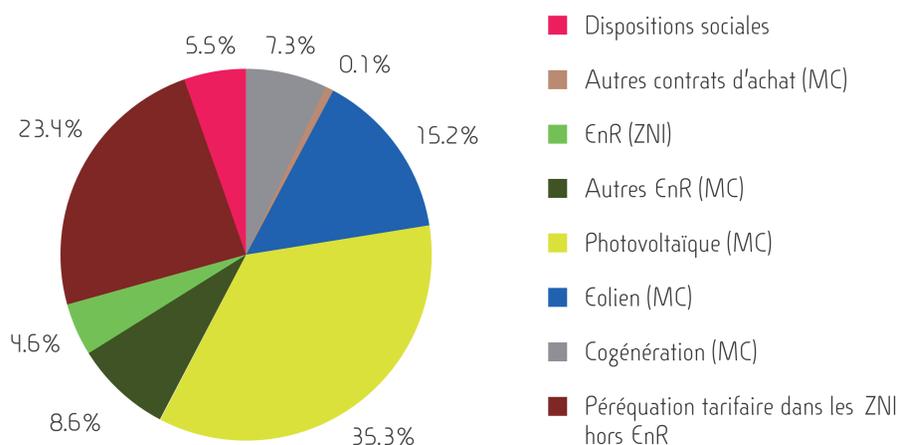
L'éolien ne représente donc que 15,2% de la CSPE



Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

Les éoliennes sont conçues pour une durée de vie minimum de 20 ans. La maintenance permet de suivre à tout moment le fonctionnement des différentes pièces qui la composent.

Charges de service public prévisionnelles au titre de 2015 (total 6.3Md€)



Qui assume la charge de la maintenance d'un parc ?

La maintenance des parcs éoliens est à la charge de l'exploitant du parc. La maintenance préventive : vérification tous les 6 mois des éléments de sécurité et performance (cette opération peut être conditionnée à l'état d'usure de certaines pièces, constaté visuellement ou à l'aide de systèmes élaborés).

La maintenance corrective : intervention liée à un dysfonctionnement ayant entraîné ou non l'arrêt d'une machine.

Les parcs éoliens sont équipés de postes de surveillance qui contrôlent en permanence les données des différents capteurs (vent, qualité du courant produit, températures, rotations, vibrations ...). Cette supervision à distance et des visites de contrôles permettent le suivi 24/24 h et 7/7 jours du fonctionnement du parc.



Qui va payer le démantèlement ?

La société d'exploitation a l'obligation légale de démanteler le parc à la fin de l'exploitation. Une garantie financière est demandée dès la création d'un parc. En cas de faillite de la société, cet argent est donc provisionné. En aucun cas, la remise en état du site est à la charge du propriétaire ou de la collectivité (décret 2011-985).